



Forest Stewardship Council®

PRINCIPAUX AVANTAGES POUR LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES



Illustrations par
Leticia Spence

FSC® F000205



LES AVANTAGES UNIQUES DE LA CERTIFICATION FSC POUR LES PEUPLES AUTOCHTONES

Le Forest Stewardship Council (FSC) Canada est un petit organisme sans but lucratif qui se consacre au soutien de forêts saines et des personnes qui en dépendent.

Le FSC Canada a été mis sur pied en 1993 dans le cadre de l'initiative mondiale du Forest Stewardship Council et joue un rôle de premier plan dans la reconnaissance des droits des peuples autochtones, notamment en s'alignant sur les principes de la Déclaration des Nations-Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA).

L'organisme s'engage à faire preuve de transparence, d'inclusion et de responsabilité. Les décisions sont prises par les membres, qui représentent quatre chambres distinctes : économique, sociale, environnementale et autochtone. Chaque chambre a le même poids

dans le processus d'approbation des politiques et des normes, ce qui assure un équilibre entre les intérêts de l'ensemble des membres.

La chambre autochtone oriente stratégiquement la façon dont le FSC Canada reconnaît les valeurs autochtones, dont le développement de la norme nationale d'aménagement forestier du Canada et les directives du FSC pour la mise en œuvre du droit au consentement libre, préalable et éclairé (CLPE). Cette chambre a également contribué à la création du comité permanent des peuples autochtones et de la FSC Indigenous Foundation à l'échelle internationale.



LE SYSTÈME DU FSC EST LE SEUL SYSTÈME DE CERTIFICATION FORESTIÈRE AU CANADA À RÉPONDRE AUX EXIGENCES EN MATIÈRE DE CLPE

Pour obtenir et conserver la certification FSC, les propriétaires et les gestionnaires de forêts doivent respecter les exigences en matière de consentement libre, préalable et éclairé.

Le FSC Canada comprend la véritable signification du CLPE. « Libre » signifie sans coercition, manipulation ou intimidation. « Préalable » signifie bien avant la réalisation d'un projet ou d'une activité. « Éclairé » signifie fournir toute information pertinente sur l'éventuelle activité d'une manière qui respecte la langue et la culture de la communauté. Ce processus accorde aux peuples autochtones le droit d'accorder, de refuser ou de retirer leur consentement à des activités de gestion qui ont une incidence sur leurs terres ancestrales.

Nous reconnaissons que nos exigences en matière de CLPE ne permettent pas à elles seules de relever les défis complexes auxquels sont confrontées les communautés autochtones. Cependant, elles constituent une base essentielle pour assurer leur véritable participation à la planification de l'aménagement forestier et créer des occasions de partage des avantages. En favorisant un engagement efficace, les communautés peuvent renforcer leur autodétermination et contribuer activement à des pratiques d'aménagement forestier durable qui sont assujetties à des audits annuels réalisés par des tiers.

« Les processus de certification du FSC permettent aux peuples autochtones de s'engager directement dans la gestion durable des forêts, y compris aux stades de développement et de planification. »

LORRAINE REKMANS

D'origines algonquines et françaises, membre de la Première Nation de Serpent River, et propriétaire d'une petite entreprise



AVANTAGES DU FSC POUR LES POPULATIONS AUTOCHTONES TOUCHÉES PAR DES ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

1 AVANTAGES DU FSC POUR LES POPULATIONS AUTOCHTONES TOUCHÉES PAR DES ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

Le FSC soutient les droits des peuples autochtones par l'application des exigences en matière de consentement préalable, libre et éclairé (CLPE) énoncées dans le principe 3 de la norme nationale d'aménagement forestier.

Il s'agit du seul système de certification forestière au Canada qui répond à ces exigences.

« Le FSC a mis les droits et les titres autochtones au premier plan de la pratique forestière. »

VALÉRIE COURTOIS

Membre de la communauté innue de Mashteuiatsh, directrice générale de l'Initiative de leadership autochtone et forestière professionnelle agréée (FPA)

2 RESPECTER LES CONNAISSANCES ÉCOLOGIQUES TRADITIONNELLES

Le FSC reconnaît et respecte les valeurs culturelles et les connaissances écologiques traditionnelles des peuples autochtones, en intégrant la sagesse pour améliorer la biodiversité (critère 3.6 de la norme).

3 PROTÉGER LES SITES DE GRANDE IMPORTANCE CULTURELLE ET ÉCONOMIQUE

Le FSC Canada requiert que les forêts ou les terres ayant de hautes valeurs de conservation soient répertoriées, protégées et rendues accessibles pour des pratiques et cérémonies traditionnelles.

Il peut s'agir d'habitats essentiels pour des espèces rares, menacées ou en voie de disparition, de sites d'importance culturelle ou d'aires de grande importance sociale ou économique (critères 3.5 et 9.1-9.4 de la norme).

4 FAVORISER LES OCCASIONS DE COLLABORATION ET DE RÉSEAUTAGE

Le processus de certification du FSC contribue à favoriser des possibilités en matière de collaboration et de mise en réseau de communautés autochtones avec des gouvernements, des ONG, des syndicats et des entreprises, qui peuvent fournir soutien, ressources et échanges d'information.



5 PERMETTRE UNE VÉRITABLE PARTICIPATION

Le processus de certification du FSC respecte les droits des peuples autochtones en exigeant un engagement et une collaboration culturellement appropriés dans toute décision en matière d'aménagement forestier ayant une incidence sur des terres ancestrales. En cas de désaccord, les parties doivent suivre une procédure définie de résolution des litiges (critères 1.6, 3.1 et 4.6 de la norme) pour tenter de résoudre le litige.

« Le système de certification du FSC offre une avenue politique solide pour veiller au respect des modes de connaissance, des responsabilités et des droits des populations autochtones. De tous les systèmes de certification forestière, c'est celui qui me donne le plus d'espoir en matière de soutien au leadership autochtone pour guérir et rééquilibrer les relations entre l'humain et la Terre mère. »

LARRY MCDERMOTT

Algonquin de la Première Nation Shabot Obaadjiwan
et directeur général de Plenty Canada

6 TRANSPARENCE QUANT AUX IMPACTS DES ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

Le FSC exige que les détenteurs de certificats publient leurs progrès accomplis dans la réalisation d'objectifs en matière de gestion forestière, les incidences d'activités d'aménagement forestier et l'état de l'unité d'aménagement forestier (critère 8.2 de la norme).

« Je soutiens le FSC parce que sa norme nationale aide les gestionnaires forestiers à établir des relations à long terme, constructives et respectueuses avec les Premières Nations. »

D^{RE} M.A. (PEGGY) SMITH

Miskwaanakwadook—femme Nuage rouge, professeure émérite, Université Lakehead, Faculté de gestion des ressources naturelles, forestière professionnelle agréée (FPA)

7 DÉBOUCHÉS ÉCONOMIQUES

Le FSC peut créer des débouchés économiques en ouvrant des marchés qui privilégient l'approvisionnement durable et responsable en produits du bois, dont de bois provenant de forêts gérées par des Autochtones.

La certification FSC soutient également l'emploi local au sein de communautés qui dépendent de la forêt (critère 4.3 de la norme).



ÉTUDE DE CAS

RENOUER DES RELATIONS ET FAVORISER LA COLLABORATION

LA CERTIFICATION FSC DANS LA FORÊT COMMUNAUTAIRE DE BURNS LAKE

La forêt communautaire de Burns Lake est située sur le territoire traditionnel des peuples Wet'suwet'en et des nations Carrier. Depuis sa création, la superficie de cette forêt communautaire est passée de 23 000 à 92 000 hectares. La majeure partie de la forêt communautaire chevauche les clans et les maisons de Tsayu Tatl'at Bin, Gilseyhu Honeagh Bin et Laksilyu Tselh K'iz Bin.

En 2004, après six ans d'activité, la forêt communautaire de Bruns Lake s'est efforcée d'établir une communication ouverte avec le grand public et plus particulièrement avec les communautés des Premières Nations. Malgré un alignement initial sur l'établissement de la forêt communautaire, des difficultés sont apparues en raison de stratégies de gestion peu claires, d'un manque d'engagement approprié avec les communautés autochtones et de l'absence de mécanismes de partage des bénéfices. Ces difficultés ont été exacerbées par l'épidémie de dendroctone du pin ponderosa, qui a atteint son

paroxysme en 2005, frappant durement l'économie locale et minant encore davantage le soutien de la communauté.

Reconnaissant la nécessité de rétablir la confiance et de respecter des normes environnementales élevées pour préserver la santé à long terme de la forêt, la licence de forêt communautaire et le modèle d'aménagement forestier ont été restructurés en 2015 afin d'harmoniser les valeurs sociales et environnementales avec les attentes de la communauté.

LIGNE DU TEMPS DE L'ÉTUDE DE CAS

1998	2000	2004	2005	2007	2016	2016	2017
Demande de participation au projet pilote de forêt communautaire	Obtention d'un accord pilote sur la forêt communautaire	Transformation en licence de forêt communautaire à long terme	Pointe de l'épidémie de dendroctone du pin ponderosa	Hausse de la PAC dans la forêt communautaire	Élaboration du plan de gestion « Beyond the Beetle » (Au-delà du dendroctone)	Développé une nouvelle stratégie de communication	Obtention de la certification FSC



En 2017, la forêt communautaire de Burns Lake, en collaboration avec le Bureau des Wet'suwet'en (chefs héréditaires), des Ts'il Kaz Koh (bande de Burns Lake) et de la Première Nation Wet'suwet'en, a cherché à obtenir la certification du Forest Stewardship Council (FSC).

Le système de certification du FSC a été choisi pour ses pratiques de gestion des forêts améliorées et ses cadres éprouvés pour favoriser la collaboration, unir les parties prenantes et rehausser le bien-être des communautés locales.

Il s'agit notamment de s'engager dans des processus décisionnels communs, d'explorer des possibilités en matière d'emploi local et de créer conjointement une vision dynamique et partagée de la gestion durable des forêts.

L'adoption de la certification FSC exige également un examen stratégique annuel et des audits réalisés par des tiers indépendants, dont la transparence a contribué à renforcer la confiance.

Le chemin vers la certification a été véritablement transformateur.

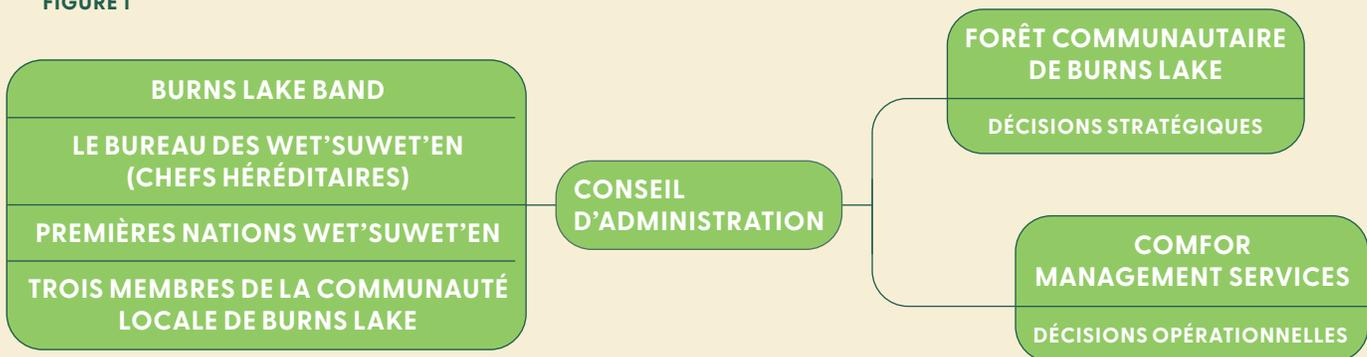
Les interactions sur le terrain sont devenues monnaie courante. L'accent rehaussé et harmonisé mis sur l'intendance de l'environnement a permis aux membres de la communauté et aux nations partenaires de participer activement aux activités de foresterie, de partager leurs points de vue et d'approfondir le respect et la compréhension mutuels.

Les efforts de collaboration ont aussi permis d'améliorer la stratégie d'engagement du public, de mettre en place un conseil d'administration équilibré (voir la figure 1), de déployer des efforts de préservation culturelle, notamment pour protéger les sites du patrimoine culturel autochtone, de créer des débouchés économiques pour des entrepreneurs locaux spécialisés en récolte de bois et en sylviculture et de mettre en place des modèles de partage des bénéfices.

La forêt communautaire de Burns Lake communique activement avec ses partenaires des Premières Nations, participe à des événements culturels locaux et donne la priorité au partage des connaissances traditionnelles. Les billots récoltés dans la forêt communautaire sont désormais vendus en priorité à des installations locales, le produit des ventes et les bénéfices étant répartis à parts égales entre les partenaires des Premières Nations et les actionnaires. Ces fonds soutiennent le développement des communautés locales, renforcent les capacités sociales et économiques et soutiennent des groupes sans but lucratif de bénévoles au sein de la communauté.

La forêt communautaire de Burns Lake est non seulement une des plus grandes forêts communautaires activement exploitées en Colombie-Britannique, mais aussi un modèle d'une gestion forestière inclusive, durable et résiliente. La priorité donnée à la communication, au partenariat et à la prise de décisions partagée a débloqué le pouvoir collectif d'un changement positif garantissant la durabilité à long terme de la forêt et la prospérité des territoires des Premières Nations.

FIGURE 1



« La forêt communautaire de Burns Lake est fière d'être certifiée FSC depuis 2017. Cette certification démontre notre engagement à travailler en collaboration avec les Premières Nations pour prendre des décisions et continuer à exploiter la forêt communautaire. Elle démontre également que nous gérons la forêt dans le respect des normes sociales et environnementales les plus rigoureuses. »

FRANK VARGA FPA

Directeur général de la forêt communautaire de Burns Lake et forestier professionnel agréé (FPA)

« L'obtention de la certification FSC a permis de cocher toutes les cases importantes dans le cadre de la gestion globale de la forêt communautaire de Burns Lake. Non seulement le FSC est très respecté, mais aussi il dissipe toute incertitude quant à l'établissement de relations avec nos partenaires des Premières Nations. Le principe 3 du FSC garantit que l'organisme certifié respecte les droits légaux et coutumiers des peuples autochtones prévus à la DNUDPA. La certification FSC nous a donné l'assurance que, indépendamment de l'évolution de la composition du conseil d'administration, nos partenaires des Premières Nations continueront d'être consultés et protégés dans toutes les décisions prises qui concernent la licence de forêt communautaire. »

CRYSTAL FISHER

Présidente de la forêt communautaire de Burns Lake et représentante du grand public



« L’an dernier, la forêt communautaire de Burns Lake a commencé à se familiariser avec les rassemblements autochtones et à y prendre ses aises. Lorsque nous avons perdu un membre de la communauté, le chef héréditaire Madeek, ce fut un honneur de participer à ses cérémonies d’adieu et ce fut un moment d’enseignement pour notre conseil. La façon dont nous nous présentons et apprenons les uns des autres est importante. Respecter et comprendre notre mode de vie contribuent à renforcer nos relations. La forêt communautaire de Burns Lake a également

participé au défilé de la Journée des Autochtones. Nous avons reçu de nombreux compliments sur les arbres distribués lors du défilé, et les enfants et les jeunes étaient heureux de planter un souvenir de cette journée près de chez eux. Nous commençons à véritablement combler le fossé qui sépare nos communautés et je suis heureuse de pouvoir contribuer à ce processus. J’ai hâte de voir comment nous continuerons à manifester notre présence et notre soutien non seulement à nos actionnaires, mais aussi à toutes les communautés autochtones environnantes. »

TARA WILLIAM

Directrice de la forêt communautaire de Burns Lake et membre de la Première Nation Wet’suwet’en



SOURCE DES DONNÉES

- blcomfor.com/forest-management/
- wiki.ubc.ca/Documentation:Open_Case_Studies/FRST522/2020/The_Challenges_and_Benefits_of_FSC_Certification_to_Community_Forests:_A_Case_Study_of_The_Burns_Lake_Community_Forest,_British_Columbia,_Canada

ÉTUDE DE CAS

UN PARTENARIAT ENTRE L'INDUSTRIE ET LES PREMIÈRES NATIONS QUI EST ANCRÉ DANS LA NORME DU FSC

WAHKOHTOWIN, FORÊT DE MISSANAIBI ET GREENFIRST

En 1925, l'Ontario a aménagé la plus grande réserve de chasse du monde sur un territoire de 700 000 hectares longeant la rive nord-est du lac Supérieur.

Cet aménagement a entraîné le déplacement de deux Premières Nations, soit la (nouvelle) réserve de Brunswick House et les Ojibwés de Michipicoten. Il les a également dépossédés, ainsi que les Cris de Missanabie, les Premières Nations crie et ojibwé de Chapleau, du droit issu de traités de chasser et de piéger sur leurs terres traditionnelles.¹

Pendant des décennies par la suite, le gouvernement de l'Ontario a délivré des permis de coupe de bois à des sociétés de gestion forestière pour les forêts Superior, Pineland, Martel, Magpie et Martel – dont le couvert forestier et la tenure chevauchaient la majeure partie de la réserve. Les communautés autochtones étaient frustrées par le fait que le modèle d'aménagement forestier ne protégeait pas leurs forêts, malgré l'importance et la valeur de celles-ci d'une perspective culturelle. De plus, elles n'avaient pas droit à une part des avantages économiques qui en découlaient.

Les chefs locaux avaient défendu sans relâche leurs droits de chasse et de piégeage pendant des décennies et ils commençaient maintenant à vouloir avoir leur mot à dire dans la gestion des forêts sur leurs terres. En 2006, les chefs ont fait une percée sous la forme d'accords bilatéraux avec Tembec, alors détenteur d'un permis d'aménagement forestier, qui cherchait à obtenir la certification du Forest Stewardship Council (FSC).

C'est l'exigence de la norme FSC de respecter les droits des populations autochtones locales qui a donné l'impulsion. Cette exigence appelle à une collaboration active et à l'intégration de connaissances et de perspectives traditionnelles dans les efforts de gestion forestière, tant sur le plan stratégique que dans les opérations.

Cela signifie que toute activité d'aménagement forestier, avant d'être opérationnelle, est examinée par le personnel de la communauté responsable des terres et des ressources en collaboration avec le personnel forestier. Au besoin, les parties prenantes effectuent des visites conjointes sur le terrain pour observer la terre et comprendre les valeurs autochtones, après quoi les mesures de protection sont confirmées.

Sur les terres de la réserve et autour de celles-ci, la norme a permis d'établir des relations de plus grande confiance entre les Premières Nations et des entreprises telles que Rayonier, entreprise ayant hérité du permis d'aménagement forestier de Tembec. Les communautés autochtones peuvent désormais participer activement aux décisions concernant la gestion forestière, ce qui leur permet d'établir un lien direct avec la protection de l'habitat de l'orignal, la réduction de l'utilisation d'herbicides, la sauvegarde des zones humides et la surveillance des forêts dans le cadre du programme de gardiens autochtones.

1. Calverley, D. (2009). « The Dispossession of the Northern Ojibwa and Cree: The Case of the Chapleau Game Preserve » dans Ontario History, 101(1), p. 83-103. <https://doi.org/10.7202/1065676ar>

À la fin des années 2010, Rayonier (aujourd'hui Produits forestiers GreenFirst) a accepté de renoncer à son permis d'exploitation forestière à entité unique dans la forêt Martel. Entre-temps, l'Ontario a fait part de son intention de mettre fin à sa gestion de la forêt Magpie. Cette cascade d'événements a contribué à jeter les bases de la fondation de Wahkohtowin Development GP (Wahkohtowin) en 2016.

Wahkohtowin est une entreprise sociale dirigée par des Autochtones et composée de trois nations propriétaires : la Première Nation crie de Chapleau, la Première Nation crie de Missanabie et la Première Nation de Brunswick House. Elle apporte une voix unique pour faire la promotion de nouveaux débouchés commerciaux dans le secteur forestier et au-delà. L'entreprise collabore avec des partenaires industriels pour respecter la norme du FSC, évaluer les forêts, protéger les habitats, reconnecter de jeunes autochtones à leurs terres et traditions, créer des projets de réduction des émissions de carbone et même fournir une solution de bout en bout aux problèmes de logement des Premières Nations.

Inspirée par le Northeast Superior Regional Chiefs Forum, Wahkohtowin a joué un rôle central en réunissant le gouvernement provincial, les municipalités, l'industrie et les communautés autochtones autour d'une nouvelle approche en matière d'aménagement des forêts. Ces efforts ont débouché sur un projet pilote provincial de partage

« En collaboration avec Wahkohtowin, nous avons modifié des pratiques en dehors des normes, en essayant de concilier les pratiques forestières modernes avec les intérêts des communautés. »

CHRIS MCDONELL

Forestier en chef – Ontario, Produits forestiers GreenFirst et forestier professionnel agréé (FPA)

des recettes ayant permis d'assurer un financement annuel durable aux communautés, sur un fonds autochtone local, sur des participations dans une entreprise locale de bois et sur une centrale de cogénération qui a permis de réaliser de nouveaux gains économiques, notamment grâce au renouvellement d'un contrat d'approvisionnement en énergie.

En 2021, grâce au travail d'un conseil d'administration composé de dix membres, dont quatre chefs de Premières Nations, une nouvelle société de gestion forestière a été fondée. La société Missinaibi Forest Stewardship Inc. (MFMI) qui en est issue est désormais titulaire d'un nouveau permis amélioré d'aménagement forestier durable. Après un audit d'expansion en novembre 2023, les 1,5 million d'hectares de la forêt de Missinaibi sont désormais certifiés FSC.

Cela fait un siècle qu'on s'efforce de faire respecter les droits des Autochtones sur la rive nord-est du lac Supérieur. Malgré des difficultés et des intérêts divergents, cette collaboration évolutive permettra d'améliorer les efforts de conservation, de préserver les traditions autochtones et d'assurer la pérennité d'une foresterie durable à Chapleau.

« Ce que fait le FSC à l'échelle mondiale et ici même au pays, en mettant en œuvre la DNUDPA et le CPLE dans la norme nationale d'aménagement forestier, non seulement ouvre la porte à des débouchés économiques et à la participation des communautés, mais aussi favorise la résilience des écosystèmes. »

DAVID FLOOD

Membre de la Première Nation de Matachewan, directeur général de Wahkohtowin Development GP Inc. et forestier professionnel agréé (FPA)

À PROPOS DE L'ARTISTE

L'ensemble des maquettes et des illustrations est l'œuvre de Leticia Spence. Leticia est une graphiste et illustratrice bispirituelle membre de la Nation crie Pimicikmak. En grandissant, Leticia s'est trouvée entre deux mondes : elle avait un pied fermement planté à Winnipeg, une ville connue pour son mélange unique de dynamisme, de diversité culturelle et de créativité, et l'autre enraciné dans le nord du Manitoba, où elle a développé une connexion et un amour pour la terre, la culture de son peuple et les histoires imprégnées dans le sol lui-même.

C'est cette double existence qui lui a permis de cultiver une profonde appréciation de la broderie perlée, une forme d'artisanat qui fait désormais partie intégrante de sa narration visuelle.

Le FSC Canada tient à remercier Leticia pour son soutien et son talent artistique.



CONTEXTE ET APPROCHE

Pour faciliter le développement et le façonnage d'idées sur les principaux avantages que la certification FSC peut offrir aux communautés autochtones touchées par des activités forestières, nous avons invité les membres de la chambre autochtone du FSC Canada à participer à des cercles de discussion ou de partage.

C'est Ben Borne, leader et communicateur autochtone, qui a coanimé ces cercles de partage. Ben est cofondateur de Symmetry Public Relations et membre de la Première Nation de Yellow Quill.

Le FSC Canada tient à remercier Ben et l'ensemble des participants pour leurs conseils et leurs commentaires.



Pour en savoir plus sur la façon dont la norme du FSC peut soutenir votre communauté, écrivez à l'adresse info@ca.fsc.org et consultez la page <https://ca.fsc.org/ca-fr/faire-une-difference/droits-des-peuples-autochtones>.





**DES FORÊTS
POUR TOUS
POUR TOUJOURS**

CA.FSC.ORG

